

Que faire si vous trouvez un animal blessé ?



Circaète-Jean-le-blanc

Si c'est un rapace, utilisez des gants ou un tissu épais pour manipuler l'oiseau, le maintenir ailes repliées et cacher sa tête.

Attention aux serres des rapaces et au bec.

Mettre l'oiseau dans une boîte en carton, avec des journaux au fond, perce des trous pour l'aération.

Placer le carton dans une pièce obscure et calme.

Ne pas nourrir l'oiseau, ni le forcer à boire.

La plupart des animaux sauvages sont protégés par la loi : leur possession, détention, naturalisation et transport sont interdits ou réglementés.

Contactez un Centre de soins de la faune sauvage ou l'Office Français de la Biodiversité :

- **Soit :**
le Centre de Soins Beauval Nature
à Saint-Aignan : Rue Simone Veil,
41110 Saint-Aignan.
Téléphone : 0 800 08 00 00.
Email :
centredesoins@beauvalnature.org
Le Centre de Soins Beauval Nature est ouvert du lundi au dimanche de 8h à 18h. En dehors des heures d'ouverture, possibilité de déposer l'animal dans un local de "dépôt nuit".



- **Soit :**
L'Office français de la biodiversité : Service départemental du Loir-et-Cher
34, avenue du Maréchal Maunoury,
41000 Blois. Téléphone : 2 54 79 81 79
Email : sd41@ofb.gouv.fr



Attention si au printemps vous trouvez un jeune hibou ou chouette : remplacez-le sur une branche la plus haute possible. La nuit venue, ses parents viendront le nourrir.

Si un oiseau mort est bagué : envoyez la bague au CRBPO, en mentionnant la date et le lieu de découverte.

Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO), 43 **rue Buffon**
75005 PARIS. Téléphone : 01 69 54 36 16. bagues@mnhn.fr.

Site web : <https://crbpo.mnhn.fr/vous-trouvez-un-oiseau-bague/>